



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard étudiera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2023, à 20 h, une demande de dérogation mineure concernant les lots 6 284 474 et 6 284 475, situé au 251, rang Lafrenière, pour le lotissement d'une superficie de droit acquis.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La subdivision des lots 6 284 474 et 6 284 475 afin de délimiter deux lots en superficie de droit acquis dont l'un des lots projetés (parcelle 2) en droit acquis qui est majoritairement sur le lot 6 284 474 aura un frontage de 44,44 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 2015-260, à l'article 19 et au tableau 1 exige un frontage minimal de 45 mètres.
- La subdivision des lots 6 284 474 et 6 284 475 afin de délimiter deux lots en superficie de droit acquis ayant deux lots résiduels agricoles avec aucun frontage, alors que le règlement de lotissement no. 2015-260, à l'article 19 et au tableau 1 exige un frontage minimal de 45 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 17 avril 2023.

---

Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière